

NOUS DÉNONÇONS :

- La précarité générale du statut d'AVS : salaires en-dessous du seuil de pauvreté (rarement plus de 650 euros net actuellement), problèmes de paie récurrents, aucune d'indemnité de fin de contrat pour les CUI-CAE,
- Des missions non définies assez clairement,
- Les temps de formation obligatoires non rémunérés et non récupérés, non préalables à la prise de poste, ni reconnus ni valorisés,
- L'absence de statut, et les difficultés rencontrées par certain-e-s d'entre nous avec les équipes enseignantes qui découlent de cette non-reconnaissance
- La non-prise en compte des relations construites avec les enfants, les mutations arbitraires en cours d'année,
- La discontinuité du service public entre les renouvellements de contrats et le non-remplacement des AVS absent-e-s (parfois plus d'un mois sans AVS en CLIS),
- La fatigue due au cumul d'emplois, cantines, ARE ou garde d'enfants par exemple,
- Les temps partiels imposés,
- Le fait de faire 24h payées 20h pour les CUI-CAE du premier degré
- L'inquiétude en fin de contrat avec la peur récurrente de ne pas être renouvelé-e,
- La pénurie de personnels AVS,

NOUS REVENDIQUONS :

- La création d'un statut réel et reconnu des AVS, correspondant aux conditions d'exercices dans la fonction publique, et leur inclusion pleine et entière au sein des équipes pédagogiques.
- Une recrutement au niveau BAC dès lors que le service comporte des activités pédagogiques et pour ceux qui sont actuellement en contrat une formation adaptée et rémunérée, qui aboutirait à l'obtention d'un diplôme d'état de niveau 4
- La prise en compte de l'ancienneté pour tous, AVS et CUI
- Des contrats de trois ans pour les besoins pérennes inscrits dans le décret de « cdésiation »
- La revalorisation immédiate de nos salaires dans le cadre d'une grille définie nationalement : un salaire décent qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.

Les organisations CNT, CGT éducation, SE-UNSA, SNES-FSU, Snuipp-FSU, SNUDI-FO, SNFOLC et SUD éducation appellent les enseignant-e-s et les AVS à se mobiliser.

RASSEMBLEMENT

MARDI 24 JUIN 16 H

DEVANT LE RECTORAT (94, AVENUE GAMBETTA, 75020 PARIS)

